

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉDAILLE DE LA RÉSISTANCE FRANÇAISE



PAR DÉCRET DU 23 février 1959

*Vu l'ordonnance No 42, du 9 Février 1943, du Général de Gaulle, Chef de la France Combattante,
Président du Comité national français, instituant une Médaille de la Résistance française ;
Vu l'ordonnance du 7 Janvier 1944, relative à l'attribution de la Médaille de la Résistance française ;
Vu la loi No 48-1251 du 6 Août 1948,*

LA MÉDAILLE DE LA RÉSISTANCE FRANÇAISE A ÉTÉ DÉCERNÉE A TITRE POSTHUME

à Monsieur Pèchereau Auguste

*Vu, vérifié, scellé et enregistré No 11.833 - C.L.
Le Grand Chancelier de l'Ordre de la Libération,*

Fait à Paris, le 25 Mars 1960.

Le Secrétaire
de la Commission Nationale
de la Médaille de la Résistance Française

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'A. L.', is written over a horizontal line.